

*Initiatives parlementaires*

grammes et de cours de perfectionnement et la promotion de l'harmonisation et de la coordination internationales des normes de comptabilité et de vérification.

Ce projet de loi est le résultat de longues consultations, d'une coopération étroite et d'un examen attentif. Il a été approuvé par le conseil d'administration de l'Institut Canadien auquel siègent des représentants de tous les instituts provinciaux. Il englobe le mandat et l'énoncé des objectifs et des pouvoirs de l'Institut Canadien des Comptables Agréés et reflète pleinement la division convenue des responsabilités entre les instituts provinciaux de comptables agréés et l'Institut Canadien. La réforme dont découle la présentation de ce projet de loi a été approuvée lors de la réunion annuelle de l'Institut Canadien des Comptables Agréés qui s'est tenue à St. John's, Terre-Neuve, en août 1988.

Le projet de loi établit un ensemble clair et moderne de pouvoirs et d'objectifs qui aideront la profession à entrer dans le siècle prochain. Selon nous, les modifications proposées, qui reconnaissent la portée et l'importance des activités dont s'acquittent l'Institut et les comptables agréés en général, méritent d'être appuyées par la Chambre.

[Français]

**M. Alfonso Gagliano (Saint-Léonard):** Monsieur le Président, j'aimerais participer à ce débat en deuxième lecture sur le projet de loi S-10, Loi concernant l'Institut Canadien des Comptables Agréés, lequel projet de loi sera déféré à un Comité législatif.

Tout d'abord, moi aussi, en tant que comptable de profession, monsieur le Président, mais n'appartenant pas à l'Institut Canadien des Comptables Agréés, mais à l'Association canadienne des comptables généraux licenciés, un des trois organismes comptables professionnels constitués en vertu d'une loi du Parlement. . . Ici au Canada, mon collègue faisait un peu l'éloge de son association. Comme CGA, si vous me le permettez, monsieur le Président, sans être trop long, je vais quand même dire qu'il y a trois organismes comptables au Canada: les CGA, les CMA et les CA. Ces trois groupes ont le même statut en ce qui concerne le processus de normalisation internationale. J'aimerais dire également qu'il y a environ 40 000 CGA, membres et étudiants, au Canada. Monsieur le Président, je dois dire que je suis d'accord avec mon collègue que l'on adopte ce projet de loi en deuxième lecture, qu'on s'en aille étudier ce projet de loi en Comité législatif pour permettre aux représentants

des deux autres organismes, c'est-à-dire les CGA et les CMA de venir faire des représentations importantes.

• (1740)

Monsieur le Président, les CA essaient, si l'on veut, de mettre à jour leurs statuts et règlements. Mais si on lit ces articles-là, on voit clairement—et ce n'est pas nouveau, je peux parler de la situation dans la province de Québec—que l'Institut canadien des comptables agréés essaie d'avoir le monopole de la profession au Canada.

On le voit tout de suite, monsieur le Président, quand on lit à l'article 2:

L'Institut a pour but de promouvoir, par tous les moyens licites, la pratique de la comptabilité au Canada.

(2) Pour atteindre son but, l'Institut a tous les pouvoirs nécessaires pour faire ce qui suit:

Et dans cela, monsieur le Président, il y a une liste des pouvoirs qu'il se donne pour arriver à son but. Dans la majorité des cas, je ne vais pas tout le lire parce qu'on en aurait pour longtemps, il se réfère à des membres, de la façon qu'ils doivent agir. Je vous donne un exemple:

b) encourager et aider les ordres ou instituts provinciaux et territoriaux et les ordres ou instituts affiliés à promouvoir et à élaborer des normes appropriées et uniformes d'admission pour leurs membres. . .

A l'alinéa c) on peut lire, et je cite:

c) élaborer des normes et améliorer les normes existantes, en matière de comptabilité, de présentation et de vérification de l'information financière;

Il ne parle pas des membres. Donc, quand il s'agit de la matière, il parle pour tout le pays, et quand il s'agit de régie interne, à ce moment-là, l'Institut parle des membres. Je pense que dans le projet de loi il est clair que l'Institut Canadien des Comptables Agréés essaie de prendre le monopole de la profession de la comptabilité et de la vérification au Canada.

Je suis sûr que les deux autres organismes, les CGA et les CMA, viendront avec plaisir devant le Comité législatif pour faire leurs représentations. Et, définitivement, nous devons corriger ces. . . Même, semble-t-il, que le président de l'Institut Canadien des Comptables Agréés a dit qu'il ne voulait pas de ce rôle de monopole. S'il ne le veut pas, qu'on le mette alors dans la loi pour que cela soit clair, parce que la loi actuelle, monsieur le Président. . .

[Traduction]

Il y a une tendance monopolistique. C'est très clair dans la loi quand on dit: